

Pessat-Villeneuve



2013

Bulletin municipal



DOSSIER SPECIAL
CHÂTEAU DE VILLENEUVE

p.14



Pessat-Villeneuve :
Vues du Ciel

p.20



ZUMBA

Bon pour le corps, bon pour l'esprit !

p.26



PESSAT EN IMAGES

**Cérémonie
du 8 mai 2012**



13 mai 2012

Concours de pétanque
Coorganisé par le Comité des fêtes et
l'association Soleil d'Automne



14 juillet 2012
Inauguration de la grande tour
Fête nationale



**Cérémonie du
11 novembre 2012**



21 décembre 2012
Noël à l'Ecole Arc-en ciel avec
distribution de cadeaux par
le Père Noël
Organisé par le Comité des fêtes





EDITO

Source photo "La Montagne" Roland SEGUY

Au final les Mayas ne se sont pas trompés. Leur calendrier n'annonçait pas la fin du monde pour 2012 mais le commencement d'une ère nouvelle.

Pour notre village c'est en tout cas ce qui est en train d'arriver. L'histoire se vit au jour le jour. Il y a un an, qui aurait imaginé que douze mois plus tard la commune serait à la tête d'une propriété de sept hectares.

En 1954, lorsque le Comité d'Entreprise d'Air France achète la propriété aux héritiers de Madame Hébrard de Villeneuve, la commune comptait environ 130 habitants. Avait-elle les moyens nécessaires ou plus simplement éprouvait-elle le besoin de l'acquérir, toujours est-il que seuls les protagonistes de cette époque pourraient nous répondre.

Ce qui est sûr, c'est qu'en 2054, le Maire de Pessat-Villeneuve ne se posera pas la question puisque l'équipe municipale de 2012 a su saisir l'opportunité qui s'of-

frait à elle de concrétiser les projets actuels et de préparer l'avenir.

Oser, aller de l'avant, tenir le cap !

En 2013, le rez-de chaussée du Château fera l'objet des premiers travaux pour vous accueillir dans la nouvelle Mairie. L'échéance de la mise en accessibilité sera ainsi tenue plus d'un an avant. Si la salle de restauration est utilisable immédiatement elle nécessite un agrandissement pour la transformer en salle multi-activités.

Si en 2011 l'école Arc-en-ciel, devenait le trésor du village, en 2013 le château de Villeneuve en deviendra le cœur et il en est déjà le poumon vert.

Voilà vous l'avez compris, l'aventure commence et ma foi je la trouve déjà très belle et je vous propose de la vivre ensemble.

Le Maire
Gérard DUBOIS

SOMMAIRE

VIE MUNICIPALE

Etat Civil	p.4
Horaires Mairie	p.4

SOCIAL

Centre Communal d'Action Sociale	p.5
Crèche	p.5
Téléassistance	p.6
Défibrillateur	p.6
Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom Limagne	p.7
Le Relais d'Assistants Maternels	p.8 à 9
Centre Local d'Information et de Coordination	p.9

ECOLE

L'école Arc-En-Ciel	p.10 à 11
---------------------	-----------

URBANISME

Documents d'urbanisme	p.12
La participation pour le financement de l'assainissement collectif	p.13

DOSSIER SPECIAL

LE CHÂTEAU DE PESSAT-VILLENEUVE	p.14 à 19
---------------------------------	-----------

VUES DU CIEL

p.20 à 21

BUDGET - INVESTISSEMENT

Rétrospective travaux 2012	p.22 à 23
1984	p.23

VIE ASSOCIATIVE

Association Gym Tonic Le Cheix-Pessat	p.24
Amicale Pongiste	p.24
Les Artistes en Herbe	p.24
Société de chasse	p.25
Club cyclotourisme	p.25
Club soleil d'automne	p.26
La Zumba !	p.26 à 27
Esconte	p.27
Le Comité des fêtes - Actions 2012	p.28
RETROSPECTIVE	p.29
Le Tribal'Roch collectif est né !	p.30

DIVERS

Les entreprises de Pessat-Villeneuve	p.31
Les Dernières News	p.31

VIE MUNICIPALE

Etat Civil



Naissances

RAULY Camille née le 15 février 2012 à Clermont-Ferrand
TILLY Robin né le 26 mars 2012 à Clermont-Ferrand
BORGES Léandro né le 24 avril 2012 à Clermont-Ferrand
BRESSION MARTIN Axel Rufino André né le 6 mai 2012 à Clermont-Ferrand
LEVEZIEL Elias Léo né le 14 août 2012 à Clermont-Ferrand
ROBILLARD Emma Jane Marie née le 22 octobre 2012 à Clermont-Ferrand



Baptême civil

LEVEZIEL Elias, Léo le 24 novembre 2012



Mariages

M. PANUCCI Guillaume et Mlle DARFEUILLE Stéphanie le 30 juin 2012
M. D'ARZAC Guy et Mlle DIOGON Sandrine le 15 septembre 2012



Décès

Mme TIXIER épouse GUITTARD Henriette Anna décédée le 12 janvier 2012
Mme GLEIZON épouse RAYMOND Marie Thérèse Léonie décédée le 27 mars 2012
M. BOUCHON Lucien décédé le 1er septembre 2012
M. DELORT Benjamin, Damien, Stéphane décédé le 15 décembre 2012

Horaires d'ouverture du secrétariat de Mairie :

Mlle MACHADO Elsa vous accueille :

Semaines paires :

Lundi
Mardi
Jeudi de 8h30 à 12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00
et de 16h30 à 18h30

Samedi de 9h00 à 12h00

Semaines impaires :

Mardi
Jeudi de 8h30 à 12h00

Vendredi de 8h30 à 12h00
et de 16h30 à 18h30

Mairie de Pessat-Villeneuve

Place de la Mairie
63200 PESSAT-VILLENEUVE

Tél : 04 73 38 28 59

Fax : 04 73 38 12 26

Email :

mairie.pessatvilleneuve@orange.fr

www.pessat-villeneuve.fr

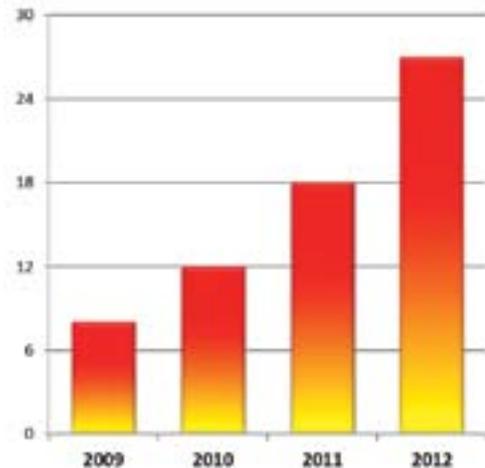
Centre Communal d'Action Sociale

Le CCAS a renouvelé pour la 4^{ème} année l'aide aux parents par la prise en charge des frais de cantine de leurs enfants scolarisés sur le Regroupement Pédagogique Intercommunal.

Cette aide fut à destination de 37 familles soit 49 enfants concernés.

A la rentrée 2012, 17 familles (27 enfants) ont déposé un dossier d'aide.

Le CCAS constate un besoin d'aide réel des familles par la progression constante de ces demandes depuis 4 ans.



Evolution du nombre d'enfants bénéficiant de l'aide sociale du CCAS de 2009 à 2012



Mise à jour des personnes vulnérables

Vous êtes retraité(e) (>65 ans) ou en situation de handicap et vous êtes isolé(e)?

Si vous souhaitez être contacté en cas de forte chaleur l'été prochain, vous pouvez vous inscrire sur le registre canicule confidentiel tenu en mairie.

Crèche



Deux bébés de la commune profitent des 2 berceaux réservés à Pessat-Villeneuve.

Contact

Crèche
des Petits Volcans
(Emilie DERVIN)
26 rue de l'Europe
63200 CELLULE
Tél : 04-73-97-61-19
Fax : 04-73-86-27-91

Horaires d'ouverture
de la crèche
Du lundi au vendredi
de 7h30 à 18h30

Les Petits Volcans à Cellule

La crèche associative a ouvert ses portes le **03 septembre 2012**.

Elle fut inaugurée le **08 septembre 2012** en présence de Mme la députée de la circonscription Riom-est, Christine Pires Beaune, et des élus partenaires, dont le Maire de la commune, **Gérard DUBOIS**.



SOCIAL

Téléassistance

La téléassistance, permet d'apporter une réponse concrète et efficace au souhait légitime de toute personne âgée de continuer à vivre chez elle, en autonomie.

Il s'agit d'une démarche volontariste de la collectivité départementale, en partenariat direct avec les communes pyrdômoises qui participent financièrement au maintien à domicile de nos aînés.

Ce système d'assistance à distance rassure également leurs familles qui savent qu'au moindre problème leurs aînés peuvent entrer en contact avec un sapeur-pompier et/ou un médecin du CODIS-SAMU.

Pour qui ?

La téléassistance départementale s'adresse à toutes les personnes âgées isolées, d'au moins 65 ans ou 60 ans pour les personnes inaptes au travail, et aux personnes reconnues handicapées par la Commission des droits et de l'autonomie (anciennement COTOREP) à plus de 80 %.

Comment ?

Le dossier d'abonnement peut être retiré en mairie, la validation de la demande est d'abord effectuée par le Maire ou le Président du CCAS, avant d'être instruit par le Conseil Général.

L'installation

Une prise électrique et une ligne téléphonique fixe suffisent pour installer le transmetteur. L'installation du dispositif est gratuite et effectuée par des sapeurs-pompiers dans les 8 jours à réception du dossier.

Tarifs

La redevance est calculée en fonction des revenus et se situe pour le bénéficiaire entre 5,85 € et 33,60 € par mois.

Défibrillateur

Depuis mars 2012, la commune a mis à disposition un défibrillateur accessible au public.

Suite au décret du 4 mai 2007, toute personne est autorisée à se servir d'un défibrillateur ceci afin de diminuer le risque de mort par arrêt cardiaque.

En effet, plus l'action médicale s'effectue rapidement, plus on a de chance de sauver la personne en difficulté cardiaque.

La procédure est simple, il suffit de suivre les instructions émises oralement par voix de synthèse.



Ce défibrillateur automatique fonctionne au moyen d'une batterie, son rôle est d'analyser l'activité du cœur d'une personne en arrêt cardio-respiratoire. Cette analyse est entièrement automatique, ce qui évite à

l'opérateur toute prise de décision. Après avoir placé les électrodes sur la peau du patient au niveau de la poitrine, si elle détecte un rythme choquable, la machine permet de délivrer un choc électrique.

SIAD

UN SYNDICAT INTERCOMMUNAL VOUE AU MAINTIEN A DOMICILE



Le Syndicat Intercommunal d'Aide à Domicile de Riom Limagne compte aujourd'hui 26 communes et plus de 1100 bénéficiaires.

Le territoire parcouru par ses 110 agents couvre les communautés de communes de Nord Limagne et Riom Limagne.

L'organisation interne du SIAD répond aux exigences de ses 3 pôles de compétences :

- L'aide à domicile en prestataire ou en mandataire
- Le portage de repas
- Les soins

■ Le service de soins ?

Le service de soins effectués sur prescription médicale, les soins d'hygiène et de confort réalisés par les aides-soignants du service. Les infirmières coordinatrices travaillent en collaboration avec les infirmiers libéraux qui assurent les soins techniques sous conventionnement avec le SIAD.

■ En quoi consiste l'aide à domicile ?

Il s'agit d'un service qui s'adresse à toute personne se trouvant dans l'incapacité, temporaire ou non, d'accomplir certaines tâches de la vie courante.

L'intervention d'une aide à domicile permet un accompagnement pour :

- l'aide à la personne (aide à la toilette, repas, aide relationnelle)
- les tâches ménagères
- les sorties ponctuelles (courses, accompagnement chez un professionnel de santé..., promenade, aide à la marche)
- les tâches administratives courantes

■ Le portage de repas ?

Indépendamment ou en complément de l'aide à domicile, le service de portage de repas, en liaison froide, permet de préserver un équilibre nutritionnel précaire chez les personnes âgées.

L'utilisateur a la possibilité de choisir la fréquence de ses repas, de choisir ses menus et de les adapter à ses conditions de régime.

Le passage du « livreur » reste un moment privilégié de convivialité et d'échange très apprécié des bénéficiaires.

Prix du repas :

7.99€ dont **3.26 €** sont fiscalement déductibles

Il est possible d'inclure le portage de repas dans le plan d'aide APA du Conseil Général, des caisses de retraite ou de certains CCAS des communes adhérentes.

Soucieux de proposer des services de qualité accessibles à tous, le SIAD doit relever plusieurs défis : vieillissement et perte d'autonomie des bénéficiaires, changement de situations fréquents chez les usagers, difficultés de recrutement de personnel qualifié et vigilance quant à l'équilibre budgétaire des 3 services.



Pour tous renseignements

Syndicat Intercommunale
d'Aide à Domicile de Riom
Limagne

21 ter rue Jeanne d'Arc
63200 RIOM

Tel : 04-73-38-42-64

Ouverture du lundi au vendredi
de 10h à 16h30
(sans interruption)

Relais d'Assistants Maternels itinérant

Pour connaître la liste des assistantes maternelles de Pessat-Villeneuve, vous pouvez contacter le RAM qui tient à jour un registre pour l'ensemble des communes de Riom communauté.

Qu'est-ce que c'est ?

Le Relais Assistants Maternels (RAM) est un lieu d'information, d'animation et d'échanges, au service des parents, des enfants, des assistantes maternelles et des gardes à domicile de Riom Communauté. Il a ouvert le 1er septembre 2011.

Pour l'assistant maternel ou garde au domicile des parents ou pour ceux qui souhaitent le devenir, le service propose :

- Des informations sur l'agrément et le statut professionnel,
- Des informations sur les démarches en tant que salarié du particulier employeur,
- Des informations sur le développement, l'éveil, l'accueil du jeune enfant,
- Un lieu d'écoute, d'échanges et d'accompagnement professionnel,
- Des temps de partage d'expérience entre professionnels,
- Des moments de rencontre entre enfants, professionnels, parents.

Son rôle

auprès des parents ou futurs parents :

- Des informations sur les différents modes d'accueil existants sur le territoire de Riom Communauté,
- Des informations sur les différentes aides et démarches en tant que particulier employeur,
- Un accompagnement pour établir des relations de qualité avec son assistant maternel/garde à domicile,
- Des informations sur le développement et l'éveil du jeune enfant.

Pour les enfants, le relais propose :

- Un lieu de rencontre et de socialisation douce et progressive,
- Un lieu de découverte et d'éveil.

Le RAM itinérant est un service **GRATUIT** proposé par Riom Communauté, en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales et le Conseil Général du Puy-de-Dôme.

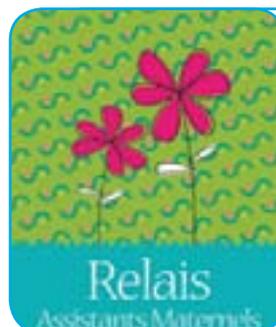
Adresse utile

Relais Assistants Maternels Parents Enfants de
Riom Communauté
Centre Social Joseph Gaidier
12 avenue de la Libération 63 200 Riom

Tél : 04.73.67.97.39

E-mail : ram@riom-communaute.fr

Site internet : www.riom-communaute.fr



Responsable
Gaëlle Villetard

Animatrice
Isabelle Lecuivre

Depuis la rentrée de septembre, certaines évolutions sur l'organisation du service du RAM ont été mises en place

■ Concernant les permanences d'information :

Les temps de rendez-vous ont été élargis, les responsables du relais sont à votre disposition dans toutes les communes après chaque atelier, à Saint Bonnet Près Riom le vendredi après-midi, à Riom au centre social Joseph Gaidier, le mercredi, les mardis et jeudis en fin d'après-midi.

L'accueil téléphonique se fait toujours du lundi au vendredi de 13h à 14h.

Il existe aussi une possibilité d'accueil sur rendez-vous.

■ Concernant les ateliers d'éveil :

Certaines communes sont désormais regroupées pour faciliter et augmenter les possibilités de participation.

Cela permet en effet, de permettre à chacun de participer à 2 ateliers dans le mois.

Les communes regroupées sont les suivantes : La Moutade avec Cellule, Pessat-Villeneuve et Le cheix sur Morge, Enval avec Malauzat et Marsat.

Les ateliers sont programmés sur l'année selon un roulement de 4 semaines.

Ils sont interrompus pendant les vacances scolaires. Les inscriptions peuvent se faire par mail, téléphone et sont effectives après confirmation du relais.

Il est possible de s'inscrire au trimestre, dans la limite de 2 ateliers par roulement de 4 semaines.

Au-delà, les inscriptions se font ponctuellement et selon les disponibilités avec la priorité pour les assistants maternels et gardes à domicile de la commune ou du regroupement.

Les parents peuvent s'inscrire ponctuellement en fonction des places disponibles.

Les ateliers fonctionnent avec un groupe de 6 à 15 enfants. S'il y a moins de 6 enfants inscrits, l'atelier sera la veille à 14h et le service se chargera de prévenir les inscrits.

Les Ateliers d'éveil à Pessat-Villeneuve :

Horaires : 9H30 à 11H

Jeudi 17 janvier 2013

Jeudi 14 février 2013

Jeudi 28 mars 2013

Jeudi 16 mai 2013

Jeudi 13 juin 2013

■ Animations ponctuelles

Pour compléter les ateliers d'éveil réguliers et favoriser les échanges, des temps de rencontres en grands groupes avec les enfants ont été proposés à partir d'avril (sortie en train, visite de la ferme...)

Compte tenu de la bonne participation et des retours positifs, ce projet va être pérennisé sur l'ensemble de l'année.

■ Le livre et le tout petit

Le Relais souhaite développer des actions autour du livre pour offrir une possibilité aux professionnels de favoriser la place du livre dans leurs pratiques et dans le quotidien de l'enfant.

Pour se faire, des partenariats sont à l'étude.

Une caisse de livres est mise à disposition lors des ateliers d'éveil par la bibliothèque de la Communauté de communes.

Cette thématique sera reprise tout au long de l'année 2012/2013 avec un spectacle, un renforcement du partenariat avec la bibliothèque et une soirée d'échange avec la participation d'un intervenant spécialisé dans ce domaine.

CLIC : Centre Local d'Information et de Coordination

Le CLIC est un service GRATUIT pour les personnes âgées de plus de 60 ans, leur entourage et les professionnels de la gérontologie.

Vous pouvez contacter ces services si vous avez des demandes individuelles concernant ; **le soutien à domicile, les structures d'hébergement, les activités sociales, culturelles, de loisirs....**

Cette structure vous oriente et vous propose diverses solutions adaptées en fonction de vos besoins.

Cette association anime et organise également des actions de prévention et de sensibilisation sur les problématiques liées à l'âge. Elle également un rôle observatoire local de la vieillesse et des problèmes liés à la dépendance des personnes âgées.

CLIC Riom Limagne Combrailles

73 rue de Lafayette
63200 RIOM

Tél : 04 73 33 17 64

Site internet : www.clic-riom.fr

L'ECOLE ARC EN CIEL

■ L'organisation :

Notre école et celle de Clerlande sont regroupées en RPI (regroupement pédagogique intercommunal).

Depuis la rentrée de septembre 2012, l'école Arc en Ciel accueille 70 enfants.

Les horaires

8h30 à 11h30

(accueil à partir de 8h20)

13h30 à 16h30

(accueil à partir de 13h20)



Les enfants sont répartis en trois classes

Nadège PAPON

s'occupe de la classe de petite et moyenne sections
(13 et 9 élèves)

Anne-Marie MANTIN

enseigne dans la classe de moyenne et grande sections
(9 et 13 élèves)

Les enfants étudiant en moyenne section sont réunis une partie de l'après-midi (pendant la sieste des petits).

Sandrine MENUGE

(directrice)

prend en charge la classe de CP et CE1
(19 et 7 élèves)

Nathalie CHASSAGNETTE, Michaël GEMARIN

(équipe de Pessat-Villeneuve)

et Nathalie MARTINS

encadrent les élèves de maternelle

Les délégués des parents

d'élèves de Pessat,

élus pour cette année sont :

M ARCHER

(papa de Thiphaine en GS et Axel en PS)

Mme BRIHAT

(maman d'Arthur en MS)

Mme DIOGON

(maman de Théa en PS)

Mme ABAD LEVASSEUR

(maman de Mathys en PS)

Mme DELAIRE

(maman d'Emma en CP)

Les 48 enfants scolarisés sur le site de Clerlande sont répartis en 2 classes

Catherine ROLLAND

(directrice)

gère la classe de CM1 et CM2
(13 et 11 élèves)

Jonathan ROUZIER

se charge de la classe de CE1 et CE2
(7 et 17 élèves)

Les délégués des parents d'élèves de l'école communale de Clerlande sont

Mme BLANC Caroline
Mme CHARBONNIER Sandrine
Mme PINHEIRO Corinne
Mme PAGES Alice

■ PPMS (Plan particulier de Mise en Sécurité)

Mme MENUGE en collaboration avec la Mairie a mis en place un PPMS, c'est un document opérationnel de gestion de crise, propre à chaque établissement.

En cas de catastrophe majeure, il doit permettre de mettre en sécurité les élèves et les personnels et d'être prêt à mettre en place les directives des autorités en attendant l'arrivée des secours. Il doit être facilement accessible aux enseignants intervenant dans les classes.

Dans le cadre de la mise en place de ce PPMS, un exercice de simulation d'incendie a été effectué à l'École Arc-en-Ciel de Pessat-Villeneuve le lundi 12 novembre 2012.

Cet exercice consistait à évacuer les enfants de l'intérieur de l'école et de les regrouper dans la cour, après vérification tous les enfants ont bien été évacués, l'essai réalisé a donc été concluant.



■ Le transport scolaire

Le transport scolaire (le matin et le soir) entre les 2 sites est assuré par la société BLOT.

Il est **GRATUIT** pour les familles car il est pris en charge par la commune.

La navette part à 8h35 et le retour est à 16h55.

Un conseil d'école est organisé chaque trimestre, pendant lequel sont abordés divers points sur le règlement intérieur, les projets, le bilan des activités, les manifestations et toute question qui pourrait être importante pour les parents.

Les deux équipes pédagogiques, les équipes municipales des deux communes et les représentants des parents d'élèves sont réunis à ces occasions.

■ La garderie :

Les enfants sont accueillis par **Nathalie CHASSAGNETTE, Christine MONIER** ou **Michaël GEMARIN** de **7h30 à 8h30** et de **16h30 à 18h30**.

Les tarifs

1.5 € par séance pour le matin ou le soir

3 € pour les 2 séances par jour

Un tarif dégressif est appliqué à partir du 2ème enfant gardé (*0.75€ par séance*).

La demi-heure d'attente du retour des enfants scolarisés sur Clerlande, le soir entre 16h30 et 17h n'est pas facturée.

■ La Cantine :

Les enfants sont pris en charge par **Christine MONIER, Nathalie CHASSAGNETTE** et **Michaël GEMARIN**.

Le tarif est de par **3.95€** par repas sur le site de Pessat-Villeneuve.

Les repas sont préparés par la société « la Livradoise » de Mirefleurs.

L'entretien des locaux est assuré par **Ludovic MARTIN** et **Christine MONIER**.

Documents d'urbanisme

Depuis le 1^{er} mars 2012, les documents d'urbanisme ont été modifiés, vous pouvez les demander en mairie ou les télécharger sur le site

www.service-public.fr



■ Tableau récapitulatif des imprimés et de leurs utilisations :

Document	Travaux concernés	cerfa	Nombre d'exemplaires	Délai d'instruction
Certificat d'urbanisme A	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître le droit à l'urbanisme d'un terrain 	12410*02	2	1 mois
Certificat d'urbanisme B	<ul style="list-style-type: none"> • Savoir si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de son projet 	13410*02	4	2 mois
Déclaration préalable	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux créant une surface de plancher de 5 à 20 m² (ex : extension, véranda de moins de 20m²) • Travaux de ravalement ou modifiant l'aspect extérieur (ex : changement de menuiseries extérieures) • Travaux entraînant un changement de destination (ex: garage transformé en habitation) • Constructions de piscine 	13703*02	4	1 mois
Permis de construire	<ul style="list-style-type: none"> • Constructions maison individuelle • Travaux créant une surface de plancher supérieure à 20 m² 	13406*02	4	2 mois

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (PFAC)

■ La PFAC remplace la participation pour le raccordement à l'égout (PRE)

La participation pour le financement de l'assainissement collectif (**PFAC**) remplace la participation pour raccordement à l'égout (**PRE**) depuis le **1er juillet 2012** (*loi n° 2012-354 du 14 mars 2012 de finances rectificative pour 2012*).

Cette taxe facultative nécessite une délibération du conseil municipal.

Tout comme la participation pour raccordement à l'égout (**PRE**), la participation pour le financement de l'assainissement collectif (**PFAC**) est facultative et son mode de calcul demeure au choix des communes en charge du service public de l'assainissement collectif; c'est le conseil municipal qui l'instaura par délibération et qui en fixe son montant.

■ La PFAC est plafonnée

Le plafond de la PFAC demeure fixé à **80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement individuel** mais il pourra désormais être diminué de la somme éventuellement versée par le propriétaire au service au titre des travaux de réalisation de la partie publique du branchement.

Le but est d'éviter que le cumul de la participation aux travaux et de la PFAC soit d'un montant supérieur au plafond prévu (80% du coût de fourniture et de pose d'une installation d'assainissement individuel).



■ La PFAC est exigible à compter de la date du raccordement effectif

La **PFAC** est exigible à compter de la date du raccordement effectif (fait générateur) au réseau public de l'immeuble ou de la partie réaménagement de l'immeuble et ce dès lors et seulement si ce raccordement génère des eaux usées supplémentaires.

Attention : la **PRE** s'appliquait dès lors qu'une autorisation de construire ou d'aménager était délivrée (en dehors de tous travaux de raccordement supplémentaires), alors que la **PFAC** n'est exigible que dans la mesure où il existe un raccordement effectif au réseau.

■ Quels sont les redevables ?

Les redevables de la PFAC sont :

- Non seulement les propriétaires d'immeubles édifiés postérieurement à la mise en service du réseau public d'assainissement et les propriétaires d'immeubles existants ayant réalisé des travaux induisant des eaux usées supplémentaires.
- Mais aussi les propriétaires d'immeubles existants avant la construction ou l'extension du réseau de collecte des eaux usées.

Attention :

La PFAC pourra être réclamé aux propriétaires d'immeubles dont le raccordement effectif sera réalisé après le 1er juillet 2012 ; cette disposition ne s'applique pas si ces mêmes propriétaires doivent payer la PRE au titre de l'autorisation de construire correspondant à une demande déposée avant le 1er juillet 2012.

Ainsi, demeureront redevables de la PRE les propriétaires d'immeubles qui auront déposé une demande de permis de construire ou d'aménager avant le 1er juillet 2012.

La date à prendre en compte pour connaître l'application de la PFAC ou de la PRE et donc la date de dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme et non la date de la délivrance de celle-ci.

Du haut de ses tourelles, 8 siècles nous contemplant

Villeneuve est un domaine qui change régulièrement de propriétaire. Voici un aperçu des différents seigneurs ou riches bourgeois qui se sont succédés durant les huit derniers siècles.



Le lieu fait partie, au début du XIII^e siècle, des terres enlevées à Guy II d'Auvergne et données au seigneur bourbonnais Raoul de Bochart. Lorsqu'il part en Croisade contre les Albigeois, il offre Villeneuve en douaire à sa femme **Pétronille de Chambon**.

Fin du XIV^e siècle, le fief est entre les mains de la **famille de Giac** et ce durant trois générations.

Pierre de Giac, d'abord chambellan de Charles VII puis son ministre des Finances, sera accusé de dilapidations du trésor royal ainsi que du meurtre de sa première femme. Arrêté, torturé, il est condamné par la justice expéditive de ses pairs à être noyé dans le Dun en **1426**.

Quand son fils disparaît sans postérité vers **1480**, les biens passent à un neveu, **Guillaume de La Queuille**.

Cette lignée occupe la place jusqu'à **Jean**, troisième du nom.

Les Collonges, puis, par alliance, **les Maulmont**, se succèdent avant que le fief soit vendu à un **notaire Henry Arnaud** vers la fin du XVI^e siècle.

Vers 1640, c'est **Pons Duboys**, lieutenant des carabiniers de France, qui en fait l'acquisition. Héritier d'un marchand de Riom, devenu robin en cette ville, il accapare les différents domaines (Pessat, La Mothe, La Pause et Villeneuve).

Un des descendants, **François Grangier de Védières**, par son mariage en **1751** avec **Anne Duboys**, sera le dernier sei-

gneur des lieux. Connu également sous le nom de **François Grangier de La Mothe** il sera maire de Clermont en **1809**.

Comme les autres domaines, Villeneuve va changer de mains, et c'est ainsi qu'en **1775**, **Etienne Hébrard** va l'acquérir de **M. de Milanges**.

Durant un siècle et demi, la **famille Hébrard** qui devient **Hébrard de Villeneuve**, gèrera ce patrimoine mais également les affaires municipales car **Etienne, Jean et Camille** seront maires de la commune.

Le 29 avril 1954 c'est le Comité d'Entreprise d'Air France qui devient propriétaire du Château de Villeneuve avec son parc et le bois, soit 7 hectares.

La suite vous la connaissez, puisque le **13 décembre 2012**, l'EPF-Smaf Auvergne, établissement public foncier agissant pour le compte de la Commune de Pessat-Villeneuve, signe l'acte authentique concernant l'acquisition des trois parcelles qui composent la propriété.

Le prochain propriétaire est déjà connu puisqu'au fur et à mesure de l'affectation des biens, d'autres actes finaliseront le transfert de propriété à la Commune de Pessat-Villeneuve.

Un Château Républicain !



Dans quelques mois la mairie de Pessat-Villeneuve investira le Château, jusqu'alors propriété du Comité Central d'Entreprise d'Air France.

Un Château qui devient une mairie, cela n'a rien d'original en soi, sauf si l'on découvre en étudiant son histoire que plusieurs propriétaires de cette résidence ont été Maire de notre commune.

Pour mieux comprendre ces propos, je vous propose de faire un bond en arrière de plus de deux siècles.

Nous sommes en 1775.

Dans le monde les choses changent, surtout dans le Nouveau Monde où débute la guerre d'indépendance des Etats-Unis d'Amérique. **C'est au cours de cette année qu' Etienne Hebrard acquit de M. de Milanges, les terres, seigneuries et Château de Villeneuve, près de Riom.**

Depuis cette époque, il porta le nom d' Hebrard de Villeneuve et le transmettra à ses descendants. Même s'il s'attribua une particule il ne faut pas se méprendre sur sa noblesse car la famille Hebrard fait partie des familles nobles d'Auvergne.

Etienne Hebrard de Villeneuve sera nommé secrétaire de l'assemblée des notables, à Riom, **en octobre 1788**. Incarcéré pendant la Terreur, il ne sortira de prison qu'à la mort de Robespierre (1794). Il épousera

Magdeleine Versepuy de Lagane, dont il aura deux fils. **Benoit**, officier de l'armée de Napoléon, qui fut tué au passage de la Beresina en **1812**, et **Jean** qui fut **Maire de Pessat-Villeneuve**. Son fils, **Camille-Adolphe-Etienne** fut à son tour **Maire de la commune, le troisième de la lignée.**

Camille eut deux enfants.

Son fils, **Henri**, maître des requêtes au Conseil d'Etat eut également deux enfants, **Henriette et Marie.**

Henri décède en **1925** à Paris.

En juillet 1950, Monsieur Yvon Seguin, futur Maire de Pessat-Villeneuve, qui travaille alors à Paris, assistera aux obsèques de **Victorine Julie Marguerite** née Bapst, l'épouse d'Henri, en l'église St Augustin (Paris 8ème).

Quelle famille ! Noblesse auvergnate, qui embrasse les idées révolutionnaires puis devient bonapartiste et dont un des membres, Henri, sera vice-président du Conseil d'Etat et fondateur de la Société d'encouragement de l'escrime, ancêtre de la Fédération Française d'Escrime.

En résumé :

Etienne, maire de 1815-1824,
Jean, maire de 1838-1847,
et Camille, maire de 1850-1857

Le Comité d'Entreprise d'Air France devient propriétaire du Château de Villeneuve en 1954...



Le début d'une belle histoire

..suite

Prologue : la fin d'un cycle...

Après la fin de la seconde guerre mondiale le développement des colonies de vacances est tel que les grandes entreprises créent de nombreux centres à travers toute la France.

Le Comité d'entreprise d'Air France, devenu Comité Central d'Entreprise constitue son patrimoine de loisirs à destination de ses salariés.

Quand les héritiers de Mme Hébrard de Villeneuve mettent en vente la propriété familiale c'est de façon naturelle que le CCE se porte acquéreur.

Nous sommes en 1954, le 29 avril pour être précis, et durant plus de 50 ans la commune va s'habituer à entendre les rires et les cris joyeux de ces dizaines d'enfants au cœur d'un village endormi par le chaud soleil estival.

En 1966 quand Pierre Perret chante « les jolies colonies de vacances », le CCE accueille désormais les enfants de la CCAS (EDF) les mercredis en période scolaire. C'est en 1974 que sont construits les bungalows (qui seront rénovés en 2000) portant la capacité d'accueil à une centaine d'enfants. Viendra ensuite la piscine (1976), qui sera bientôt chauffée (1985) et rénovée (1988). La cuisine sera aménagée en 1989 et mise en conformité en 2004. Le CCE continuera à investir, entretenir, rénover la propriété.



La Plume Pessatoise

Des documents en notre possession font ressortir une valeur d'actif au 31/12/2007 de 1 942 773 €.

Ces dernières années 300 enfants se succèdent lors des colonies estivales. Début juillet 2012, ils n'étaient plus qu'une petite centaine pour ce qui restera la dernière colonie d'Air France. « The last show » était le nom de leur dernier spectacle offert aux pessatois le 19 juillet.

Rebondissements...

En arrivant à la tête de la commune en 2008 nous avons cru que le site allait connaître un nouvel essor avec l'ambition affichée du CCE de le remplir tout au long de l'année en l'ouvrant aux adultes et aux familles.

Début 2009 tout semblait avancer rapidement, les investissements devaient s'élever à plusieurs centaines de milliers d'euros. Mais des difficultés internes principalement d'ordres financières allaient aboutir à un plan de sauvegarde du CCE.

Le 27 juillet 2011, M. Noirot, délégué titulaire du CCE, est mandaté pour procéder à la cession de 19 actifs immobiliers dont celui de Pessat-Villeneuve.

Observateurs attentifs et pas naïfs...

Informée courant septembre, la municipalité joue d'abord un rôle d'observateur neutre d'autant que le CCE prend l'option de vendre son patrimoine à des groupes hôteliers ou spécialisés dans les accueils de groupes. Comme en témoignage cette réunion nocturne du 29 novembre 2011, à laquelle est convié le Maire, Gérard DUBOIS.

Ce soir là c'est un des plus grands groupes spécialisés dans l'hébergement et la restauration qui découvre Pessat-Villeneuve. La spécificité du site donne



un sens à cette démarche. Une visite qui permet à la commune d'avoir un contact de première importance en la personne de **Mme Dominique GILLET** du service du patrimoine du CCE d'Air France, qui témoigne d'une affection et d'une attention toute particulière pour la propriété.

Dans le même temps l'équipe municipale finalise son choix pour l'implantation de la future salle multi activités. **Courant décembre**, les riverains du bois situé rue de la Croix de Fer, sont reçus en mairie s'inquiétant d'une éventuelle vente à un promoteur immobilier. **Mme GILLET**, confirme alors que la propriété est pour l'instant vendue en un seul bloc.

Le 16 janvier 2012 est la date limite fixée pour le dépôt des offres par les acheteurs potentiels. Ils sont deux ou trois tout au plus a priori. De notre côté, en mairie, nous commençons à avoir des contacts avec des "investisseurs lotisseurs" qui ne rêvent que de raser le bois et lotir le parc du Château. Mais si notre position est très ferme sur le sujet elle s'avère fragile.

Acteurs...

L'affaire prend alors une toute autre tournure. Il en va de l'avenir de la commune de son identité, de son cœur historique et de son poumon vert. L'enjeu est de taille mais au vu des investissements à réaliser et du potentiel du site il n'y a pas eu d'hésitation. A l'unanimité le Conseil Municipal prend la décision la plus importante depuis la création de la commune de Pessat-Villeneuve: se porter acquéreur de la propriété.

1 900 000 € avec le tracteur !

Les Domaines estiment la valeur du bien, et le 23 avril, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à mener la négociation dans cette limite. L'ultime rencontre du 1er juin avec le CCE est décisive. C'est ainsi que Gérard DUBOIS, Maire de Pessat-Villeneuve et Jean-Michel FAURE, le Premier Adjoint, assistés de monsieur Serge TOURET de l'EPF-Smaf, se retrouvent au Dôme, le bien nommé siège du CCE d'Air France. Si la proposition écrite avait retenue l'attention, c'est à l'oral que tout se joue.

..suite

Le partage de valeurs communes entre le CCE et la Commune est décisif.

La négociation porte sur la spécificité de la propriété, sur l'absence de conditions suspensives liées au financement, mais aussi sur les équipements.

Au final la transaction inclue outre les biens mobiliers, le matériel et les objets meublants.

Le 8 juin 2012, en session extraordinaire, le CCE à l'unanimité (15 voix pour) valide la cession à la Commune pour un montant de 1 900 000 euros.

Aujourd'hui et demain

Grace à cette acquisition, outre les aspects patrimoniaux et environnementaux évoqués plus haut, nous allons répondre à l'ensemble des besoins immédiats de la commune, en corrélation avec notre projet : la nouvelle mairie accessible et fonctionnelle, les ateliers municipaux, une salle de restauration facilement convertible en salle des fêtes, un espace naturel ouvert au public.

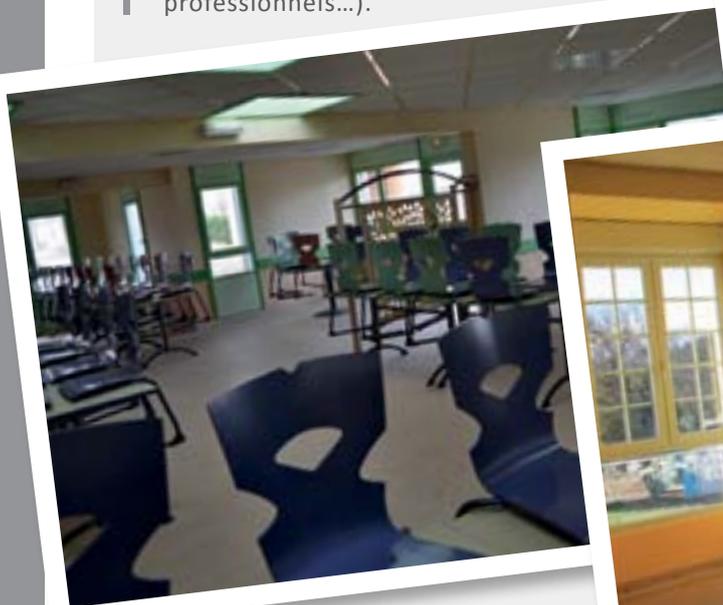
Nous allons mener en parallèle des études avec nos partenaires institutionnels pour d'autres utilisations (centre de loisirs, bibliothèque et école de musique intercommunale...) tout en ayant la volonté d'amortir le coût de fonctionnement (mariages, séminaires professionnels...).

Un financement réfléchi

En cumulant les différents investissements que nous avons programmés (salle multi-activités, mairie et ateliers municipaux) nous étions quasiment au prix de la propriété. Le financement va s'étaler au maximum sur 15 ans. Au fur et à mesure de l'affectation des biens, la commune règlera la quote-part correspondante à l'EPF-Smaf. Les travaux sont déjà lancés avec le choix de la maîtrise d'œuvre pour la Mairie. Côté fonctionnement, l'objectif de gestion est d'équilibrer les comptes grâce aux diverses formes de locations.

L'appel du 18 juin... 2012...

Dès l'annonce officielle, le 18 juin, de la réalisation de cette acquisition, nous vous avons sollicités car toutes les idées seront étudiées quant à l'utilisation du site. Un séminaire municipal nous a permis de hiérarchiser les actions, de planifier la suite des opérations et d'établir une prospective quant au financement.



Ensemble, ici et maintenant !

Mais au-delà des onze élus municipaux il était normal de réfléchir avec vous. D'abord une consultation citoyenne puis une première visite pour échanger sur les propositions et au final une certitude : un an après l'inauguration de l'École Arc-en-ciel, située au cœur du village, c'est au tour du poumon vert représenté par les sept hectares du Château de Villeneuve de rejoindre le patrimoine communal, votre patrimoine, qu'ensemble nous allons partager.

Voici les clés...

Depuis la fin de l'été nous attendions la remise officielle des clés. Mais d'un point de vue juridique tout s'est compliqué car le patrimoine du CCE a changé de mains début juillet, une fiducie est donc en charge de l'opération. La signature de l'acte authentique d'abord évoquée début août, puis espérée début septembre n'a pu avoir lieu qu'en décembre. Après tout le Château est là depuis plusieurs siècles, il n'allait pas s'envoler.

Remerciements

Les belles histoires sont souvent des histoires humaines. A ce titre, le lien tissé avec le CCE d'Air France par l'intermédiaire de **Mme GILLET**, est sans aucun doute une des clés de la réussite de cette opération. Toujours à l'écoute, disponible, sincère, même si c'est un crève-cœur pour elle de voir partir cette propriété, nous savons qu'elle est rassurée sur le devenir du Château de Villeneuve.

Une équipe, un cap

L'acquisition du Château de Villeneuve n'aurait pu se faire sans la volonté de femmes et d'hommes de penser collectif au lieu de raisonner individuellement. Votre équipe municipale a su se mobiliser, s'impliquer dans un seul but : l'intérêt général, celui des générations présentes et futures. L'ouverture d'esprit est la seule façon d'avancer et d'aller au bout de ses rêves.

Comme l'a dit Walt Disney :
« Pour réaliser une chose vraiment extraordinaire, commencez par la rêver. Ensuite, réveillez-vous calmement et allez d'un trait jusqu'au bout de votre rêve sans jamais vous laisser décourager ».



Sources d'informations :
"Puy de Dôme Manoir et Château" Catherine DIDON
"Histoire des communes du Puy de Dôme" A.G. MANRY
"Riomois célèbres ou méconnus" René BOUSCAYROL

>> Vues du ciel





RETROSPECTIVE TRAVAUX 2012

(coûts exprimés en HT.)



■ JEU « LA GRANDE TOUR »

Complémentaire de l'aire multisports, cette grande tour à destination des 4-12 ans a une hauteur de 5 m pour une emprise au sol de 50 m². L'aire de réception est constituée d'un sol amortissant à base de copeaux de bois, concept écologique, économique, propre et décoratif..

Coût : 26 194,90 €

■ PANNEAUX DE SIGNALISATION - Coût : 8 727,29 €



Dans le cadre de l'exercice des pouvoirs de police, le Maire de la commune doit veiller à la conformité et à l'état des panneaux de signalisation situés sur le territoire de la commune. Ils doivent être conformes à la législation en vigueur et être lisibles. Le plus ancien datait de 1972 et la plupart des années 80. Un renouvellement complet s'imposait, la pose étant réalisée par les employés communaux.



■ STATIONNEMENT RESERVE - Coût : 106,70 €



Un arrêté du 24 août 2006 précise que tout parc de stationnement automobile intérieur ou extérieur à l'usage du public et dépendant d'un établissement recevant du public doit comporter une ou plusieurs places de stationnement adaptées à des personnes handi-

capées et réservées à leur usage (au minimum une place sur 50). C'est ainsi que désormais deux places sont matérialisées place de la Mairie, à côté de la salle des mariages. Un cheminement est également balisé afin de se rendre à l'école Arc-en-ciel.



■ MUR DE CLOTURE ECOLE ARC-EN-CIEL

En continuité avec la rénovation de notre école, les murs de clôture ont fait l'objet d'une réfection, voire d'une reprise totale. La pose d'un nouveau grillage vient compléter la sécurisation de l'ensemble.

Coût : 7 712 €

■ SECURITE ECOLE-ARC-EN-CIEL

La pose d'un interphone à la porte d'entrée de l'école permet de sécuriser l'accès aux salles de classe.

Coût : 1 640 €

BUDGET - INVESTISSEMENT

■ TROTTOIRS

Rue de la Garde, deux trottoirs ont été réalisés afin de finaliser l'aménagement de cette voie communale.

Coût : 4 728 €



■ AMENAGEMENT PLACETTE

Située au bout de l'allée du Bel Air, cette placette a été agrandie afin de permettre un meilleur stationnement pour les usagers de l'aire de jeux et de faciliter les manœuvres des véhicules du SBA.

Coût : 10 139,60 €



■ AMENAGEMENT RD 211



1984

Georges ORWELL a écrit ce roman devenu une référence en matière de science-fiction.

Mais pour les co-lotis du hameau du Château ce devait être l'année du transfert de la voirie privée du lotissement dans le domaine public.

Le conditionnel s'impose, car si la décision a bien été prise par le **Conseil Municipal le 12 avril 1984**, et si l'enquête publique s'est conclue le 31 août de cette même année, la procédure n'est jamais allée jusqu'au bout c'est-à-dire l'acte notarié validant cette cession à la commune. Depuis rien. Le néant. Et pourtant régulièrement, le Président de l'association syndicale, **M. PLAISANCE**, prenait son bâton de pèlerin pour régler cette affaire.

Aujourd'hui enfin, après 28 ans, il a été entendu et surtout écouté et il peut dire fièrement "mission accomplie". Le 9 novembre 2012, Gérard DUBOIS, le Maire de Pessat-Villeneuve, dûment mandaté par le Conseil Municipal, et M. PLAISANCE, ont covoiturés jusque chez Maître TISSANDIER, le notaire, pour signer l'acte authentique de cession à titre gratuit de la voirie du hameau du Château.

Quelques jours plus tard les employés communaux ont fait un premier nettoyage, bien apprécié par les riverains.

■ AMENAGEMENT AIRE DE JEUX

Victime de son succès! La pose d'un grillage, de trois portails (avec un passage réservé aux pompiers) ainsi que d'un portillon sélectif permettant un accès aux personnes à mobilité réduite, s'est avérée nécessaire afin d'interdire la circulation des véhicules à moteur et de fait sécuriser le site pour tous les usagers, en premier lieu les enfants.

Coût : 14 180 €

■ AMENAGEMENT CHEMIN DU FOREZ

Coût : 7 788 €



Sur la voirie départementale les travaux sont réalisés en collaboration avec le Conseil Général subventionnés au titre des amendes de police. La RD 211 (axe Riom-Varennes sur Morge) est l'axe le plus fréquenté de la commune. Les relevés effectués du 10 au 19 août 2012 le prouvent avec une fréquentation moyenne de 2800 véhicules/jour

sur la période sans doute la plus creuse de l'année. Les travaux ont porté sur : un nouveau marquage au sol, des bandes de roulement de chaque côté du passage à niveau et des nouveaux panneaux limitant la vitesse à 50km/h sur toute la traversée de la commune.

Coût : 3 891,25 €

Subvention : 3 645 €



VIE ASSOCIATIVE

Association Gym Tonic Le Cheix-Pessat

Cette année encore, notre association, qui compte près de 50 adhérents, garde toute sa dynamique pour l'entretien de la bonne forme physique.

Aux actualités, nous noterons notre affiliation à la Fédération Française EPMM Sports Pour Tous.

Deux séances hebdomadaires vous sont proposées par nos nouvelles animatrices :

Une séance le mardi à 19h30 à la salle des fêtes du

Cheix sur Morge

Une séance le jeudi à 19h30 à la salle de motricité de l'école de Pessat-Villeneuve

Vous choisissez de pratiquer une séance ou deux selon vos préférences.

Alors venez « essayer », un tapis et une bouteille d'eau suffisent pour commencer !

Contact :

Marie-Hélène TISSANDIER

04 73 97 27 33

Amicale Pongiste

Contact : M. René MARTIN - 04 73 38 00 71

Les horaires d'entraînements sont les mardis et mercredis de 19h30 à 21h30 à la salle des associations.

Les rencontres de championnats ont lieu les vendredis à partir de 20h et durent environ 4 heures.



Les Artistes en Herbe



Nous accueillons les enfants de 4 à 12 ans.

Les séances ont lieu le samedi matin de **9h30 à 11h30** selon un calendrier prévu pour toute l'année.

La cotisation annuelle est de **35 euros par enfant (65 euros pour 2 enfants inscrits d'une même famille).**

Contacts :

Dominique GUITTARD
04 73 38 90 08

Christine DEBOUARD
04 73 97 06 93

Les prochaines séances :

9 février 2013

23 février 2013

23 mars 2013

6 avril 2012

20 avril 2012

25 mai 2013

8 juin 2013

Société de chasse

Cette saison, nous avons fait l'acquisition d'un bungalow qui nous sert de point de rendez-vous pour nos journées de chasse. Comme chaque année, nous prévoyons notre traditionnel repas de chasse le 23 mars 2013.

Notre concours de pétanque de la fête Patronale a connu un franc succès avec 32 doublettes inscrites. C'est pourquoi nous allons organiser un concours le 1er juin 2013, en espérant que vous soyez toujours aussi nombreux à participer !



Contact :
Paul HEBRARD
04 73 38 39 65

Club cyclotourisme

La saison cyclo se poursuit, entre routes et chemins

Contact :
Jean-Claude BATISSE - 04 73 63 57 14
Daniel GUITTARD - 04 73 38 18 65
André ROBIOLLE - 04 73 38 26 77



Pour les licenciés du Club Cyclo de Pessat-Villeneuve, la saison route a démarré début mars. Quelques sorties décalées ont conduit les valeureux pédaleurs sur les pentes de la Montagne Bourbonnaise, des Monts du Forez ou du Massif du Sancy. Depuis octobre, le bitume a fait place à la terre des

chemins avec le passage au VTT et ce jusqu'à la reprise de la route en mars 2013. A noter la participation du CCPV aux festivités du village le 2 septembre avec l'encadrement d'une ballade VTT sur les pistes de Limagne qui a attiré quelques jeunes habitants de la commune.



VIE ASSOCIATIVE

Club soleil d'automne

Notre Club conserve son effectif mais regrette de ne pas voir arriver plus de jeunes retraités. Tout comme Marcelle notre dernière recrue, ils risquent de regretter de ne pas être venus plus tôt nous rejoindre.

Une réunion a lieu tous les jeudis de 14 H 30 à 17 H 30, Salle des Mariages où belote, scrabble et plaisanteries de bon goût ne laissent que peu de temps pour déguster une petite part de pâtisserie.

Le concours de pétanque organisé en commun avec le Comité des Fêtes depuis deux ans a été couronné de succès et il sera renouvelé le 26 mai 2013.
Pétanqueurs à vos boules !

Merci au Conseil Général et à la Mairie pour leurs subventions.

Contact : Josette GUITTARD - 07 73 70 20 05



La Zumba !

La zumba est un mélange d'exercices physiques et de danse, pratiquée sur des airs latino-américains. Cette discipline compte des milliers d'adeptes aux Etats-Unis, en Hollande et en Belgique, elle transforme les salles de gym en antichambre de boîte de nuit. Si les cours collectifs dansés dans vos salles de sports vous ennuient, vous allez aimer la zumba !

La Zumba : bougez votre corps !

La Zumba est une danse originaire de Colombie, elle fut inventée par Beto Perez. Elle mélange la sensualité de plusieurs danses, dont le mambo et le reggaeton et les mouvements dynamiques du fitness. La Zumba permet de travailler le rythme cardiaque. Les séances alternent les exercices cardiovasculaires et les parties plus physiques où tous les muscles du corps sont sollicités.

Le cours collectif dure de 45 min à 1 heure. Il faut d'abord préparer son cœur, ses muscles et ses articulations avec quelques pas d'aérobic. Les choses sérieuses commencent petit à petit avec un enchaînement d'une dizaine de pas latinos, de trois à quatre minutes chacun. Les morceaux enchainent les sections rapides et lentes pour un meilleur travail cardiovasculaire.

La Zumba est un antistress naturel permettant pendant une heure de s'amuser dans une ambiance exotique et festive. Une heure de cours de Zumba c'est environ 500 calories de perdues. Les exercices permettent le tra-

vail des abdos, des cuisses et des mollets, du fessier, du dos et des bras. Vous apprendrez également à renforcer votre équilibre et à coordonner vos mouvements. Les pieds, les jambes, les bras, le buste et la tête ont des rôles à jouer.

Tout en s'amusant, les personnes qui pratiquent la Zumba brûlent des calories. Intégrée en France grâce au Club Med Gym, la Zumba est en train de devenir une des disciplines favorites des salles de fitness. Afin de pratiquer la Zumba, il est conseillé de prévoir des vêtements à la fois pratiques, légers ainsi que des chaussures de tennis, sans oublier une bouteille d'eau.

Les bienfaits de la Zumba

Fondée sur six danses différentes, la Zumba permet de faire travailler la mémoire non seulement gestuelle, mais aussi auditive puisqu'il s'agit de distinguer les différents styles de musique. La coordination, les réflexes, et la rapidité d'esprit sont développés en plus de l'énergie et de la bonne humeur. Danser est une façon de se détendre. En vous amusant, vous relâchez mentalement et

physiquement. Cette discipline est un excellent moyen de décompresser après une journée harassante. La Zumba permet également d'oser se lâcher en prenant conscience de son corps. Idéale pour ceux ou celles qui manquent de confiance en eux. L'idée est de se laisser aller et de groover, puisque chacun peut improviser ses pas.

Les mouvements sont centrés sur le bas du corps, les abdominaux, la taille et le torse. Vous brûlerez rapidement des calories au niveau de ces trois régions. La Zumba est avant tout une danse qui vous transportera rapidement à travers les rythmes cadencés de la musique latine. La Zumba permettra aux déçus des salles sport de retrouver le sourire.

LA ZUMBA à PESSAT VILLENEUVE

Les cours de Zumba ont débutés, après un premier cours d'initiation gratuit, le mardi 2 octobre 2012. Les séances ont lieu les mardis de 20h30 à 21h30. Notre activité touche un large public de 15 à 65 ans !! Nous organisons également des échanges avec les clubs de Saint Bonnet près Riom et Aubiat.

La Zumba est accessible à tous et se présente comme un mélange de danse et de fitness. Pour ceux qui veulent perdre du poids, la Zumba constitue une solution efficace et rapide. Le secret de la Zumba réside dans la technique de formation appelée « Rythm Progression » : à chaque séance d'entraînement,

Les cours sont assurés par Mme Anne Sophie GRAND et sont organisés par le Comité des fêtes de Pessat-Villeneuve.

Esconte

Dans le dernier bulletin, EsConte vous avait proposé une rencontre avec le duo A tue-tête.

Ce fut un beau moment d'émotions musicales et humaines agrémenté d'un pot-au-feu mijotant dans son chaudron.

Malheureusement, comme l'a déploré une des personnes présentes :

" C'est du gâchis, un spectacle d'une telle qualité et si peu de gens pour en profiter ! "

Il semblerait que le jour de la semaine et le mois choisis n'aient pas été favorables.

Alors en ce début d'année nous vous proposons de retrouver ce superbe duo et vous attendons nombreux.

Duo A tue-tête

Claudia Urrutia - Julien Martin
Au Jardin d'Hélène rue sous le village
Dimanche 10 février à 18 h

Le duo A tue-tête - Claudia Urrutia & Julien Martin - croise différents styles d'Amérique du Sud et d'Europe pour composer des chants et chansons d'aujourd'hui.

Force et fragilité des voix à nu, timbres multiples, paroles joueuses glissant du français à l'espagnol, rythmes agrémentés de percussions corporelles sont les éléments du voyage. Le chaudron gourmand mijotera au coin de lâtre un aligot du soir.

La poule donnera son lait pour contribuer à la chaleur de la soirée.

Spectacle : 12 € (tr : 8 €)

Soirée complète avec aligot et boissons : 20 €

Réservation au 06 40 33 79 45

Contact :

Hélène PALADINE « Conteuse »

06 40 33 79 45

chatthelene@yahoo.fr

Le Comité des fêtes - Actions 2012

- Le « challenge Soleil d'automne » co-organisé par le club des aînés et le comité des fêtes, s'est déroulé le samedi 12 mai au terrain multisports. Il a réuni une trentaine de doublettes, dans la joie et la bonne humeur.



- La fête nationale s'est dansée sur un air de Salsa agrémentée d'une paëlla. Nous avons accueilli, une dernière fois, la colonie du CE d'Air France pour la retraite aux flambeaux qui nous a conduit au terrain multisports pour admirer le feu d'artifice offert par la municipalité.

- La fête de la Saint-Roch qui a eu lieu les 1 et 2 septembre, avait réuni le comité des fêtes, le club cyclo et la société de chasse afin d'organiser un vide grenier, un bal, un feu d'artifice (offert par la municipalité), une rando VTT ainsi qu'un concours de pétanque.



- Le troisième Noël avec les pessalois s'est déroulé le vendredi 21 décembre, à l'école Arc-en-ciel. Un spectacle composé de deux parties : « les mésaventures des deux clowns Miko et Miki » et du « grand magicien blanc » a eu lieu en fin d'après-midi. Afin de se réchauffer en ce premier jour d'hiver, la mise en vente de chocolat chaud et de vin chaud permettront de contribuer aux projets de l'école.

Nous sommes heureux de compter parmi nos membres Anne 50 qui assure les cours de Zumba Fitness tous les mardis de 20h30 à 21h30.



Le succès de cette nouvelle activité au sein du comité des fêtes est au rendez-vous, les cours sont complets.

AGENDA 2013 :

- La fête nationale aura lieu le samedi 13 juillet 2013, dans le parc du château. Nous vous proposerons un repas suivi d'un bal populaire et un spectacle pyrotechnique ayant pour toile de fond le château de Pessat Villeneuve.
- La fête patronale prévu le week end du 7 et 8 septembre 2013 sera organisé par des associations du village. Différentes activités seront au programme et pourquoi pas une démonstration de Zumba !!!
- Le Noël des enfants en fin d'année.



RETROSPECTIVE

■ Pessat-Villeneuve et son festival... de rencontres !

Le 30 juin 2012 restera gravé dans les annales de la commune. On a longtemps cherché un événement propre au village. Nous l'avons trouvé. Un grand merci au Comité des fêtes d'avoir impulsé et porté cette première édition. Et une fois encore, le slogan a fait mouche : « Faites la fête avec tout votre corps, tout votre être, et même si vous y laissez quelques plumes, ça repousse ! ». Retour sur cette aventure humaine...

Il aura fallu plus de six mois de travail intense pour réaliser cette première édition.

Un seul objectif : fédérer un large public autour d'un projet ambitieux alliant culture et développement durable.

Au programme, des dizaines de rendez-vous et autant de rencontres incroyables...

A commencer par **Michel Chaud**, encadrant aux Jardins du cœur de Cébazat.

Outre le fait que ce chantier d'insertion des restos du cœur permette d'approvisionner plus de 5000 bénéficiaires en légumes, il accueille surtout une petite dizaine d'hommes ou de femmes en situation précaire qu'il aide à se réinsérer grâce au jardinage et à une formation professionnelle adaptée à chacun.

C'est un bien bel exemple d'économie solidaire que le Comité des fêtes a souhaité mettre en avant en proposant des échanges simples et authentiques.

Ainsi, les élèves de l'école Arc-en-ciel et les habitants de Pessat ont pu visiter les jardins et les serres et partager un moment convivial avec les jardiniers autour d'un pique-nique.

... Les artistes !

Grâce à Michel, une autre belle rencontre avec le **Collectif Flower Coast**, installé à la Pépinière de mai. Etre artiste aujourd'hui n'est pas chose facile ; Vivre de sa musique et de ses chansons encore moins. C'est pour cela que plusieurs musiciens, originaires de Riom et des alentours, ont créé le Collectif : mutualiser les moyens matériels, financiers et humains afin de pouvoir avancer sur cette voie. **La Granja Orchestra** venait de sortir un nouvel album et Païaka était parmi les 4

finalistes du Tremplin Delazic organisé par le Crédit Agricole. Conseils techniques, échanges de communication, plus que collaborateur, le Collectif Flower Coast a été une source d'inspiration.

Enfin, c'est sur les conseils de Jean-Pierre Louis, directeur de la saison culturelle de Riom, et Xavier Cristofini, animateur à l'ARJ, que Pauline Canavesio et Karma Orchestra ont été programmés.

Agés de 18 à 30 ans, ces jeunes gens ont déjà un sérieux talent d'auteur compositeur. Suite à leurs prestations, ils ont été invités à participer à trois jours de stage dans le cadre du **festival Sémaphore en chanson**, avec le Studio des variétés de Paris, un des centres de formation artistique les plus réputés de l'hexagone... Le festival sert aussi à ça.

... Les partenaires

Qu'il s'agisse des institutions, des entreprises, des artisans, des associations, de la presse, et même la gendarmerie (!) toutes les personnes rencontrées ont immédiatement adhéré au concept de cette manifestation.

L'idée qu'une toute petite commune initie une telle dynamique les a séduit. Le développement durable n'est pas qu'une histoire de mode. Il est présenté comme un engagement. Le fait d'apporter un aspect ludique, les actions de sensibilisation, la volonté de fédérer les énergies du territoire sont autant d'atouts qui ont fait l'originalité du projet.

Finalement, si on laisse de côté le facteur météo, cette première édition est véritablement une grande réussite. Financièrement, le comité des fêtes a pu, grâce à la fête nationale, la fête patronale et la création de la section Zumba, amortir le déficit. Alors bravo et souhaitons fort qu'il y ait une seconde édition.

Plus de 450 festivaliers parmi lesquels

- 51 bénévoles,
 - 10 agents de sécurité,
 - 2 photographes,
 - 35 exposants,
 - 4 techniciens,
 - 41 artistes,
 - 221 entrées payantes,
 - 16 invités (officiels et artistes)
- Et une bonne cinquantaine d'enfants**

VIE ASSOCIATIVE

Le Tribal'Roch collectif est né !

Une nouvelle association, le Tribal'Roch Collectif, s'est créée à Pessat-Villeneuve. La première réunion s'est déroulée samedi 8 décembre dernier où une douzaine de personnes du village et d'autres communes plus ou moins voisines se sont retrouvées pour parler des projets. L'objectif est d'organiser des manifestations et actions culturelles et écologiques permettant ainsi aux pessa-tois et à leurs amis de se retrouver et de partager de sympathiques moments.

Contrairement à la majorité des associations dites « loi 1901 », le collectif a opté pour un fonctionnement collégial. Pas de président, ni trésorier, ni secrétaire qui porteraient seules les responsabilités, mais un collège de membres actifs œuvrant ensemble pour créer les projets. Ainsi, **Laëtitia Ribeiro**, habitante de Pessat-Villeneuve, et **Claire Rouet**, de Saint-Saturnin, sont, pour l'instant, les deux membres actifs, décisionnaires et responsables.

Les membres sympathisants auront pour mission de participer à la mise en œuvre des projets. Les membres souhaitant s'investir sont donc volontaires et en accord avec les statuts et avec la nature des projets. Rien n'est imposé : leur participation est spontanée et motivée. Chacun décide de la hauteur de sa contribution. Ce choix corrobore le volet social du projet dont l'intérêt est évidemment de fédérer des acteurs locaux économiques et sociaux. Le Collectif va donc développer le réseau de partenaires initié lors de la première édition du festival. Sont ainsi sollicités des associations, artisans, commerçants, entreprises du village et d'ailleurs... en fonction de leur démarche pour le développement durable.

Rendez-vous les 18 et 19 mai pour le prochain festival, et dès le 10 février à partir de 14h00 pour l'inauguration du Bist'Roch "La Pouillerande".

Renseignements :
tribalroch@gmail.com
06 47 42 27 68

Les entreprises de Pessat-Villeneuve :

Garage LEGARDIEN

Vente et réparation véhicules toutes marques et restauration anciens véhicules

M. LEGARDIEN
Rue du Champ Boby
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 63 04 94

Entreprise GUITTARD

Espaces verts

M. GUITTARD Yannick
Chemin du Forez
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 97 05 51

PLASTYROBEL

Moulage polystyrène

M. DEGRAND
Rue du champ Boby
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 63 03 03

Entreprise GREGORIS

Carrelage

M. GREGORIS Franck
3 hameau du château
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 97 07 07

Entreprise DA SILVA

Plâtrerie peinture et décoration

M. DASILVA José
Rue de la gare de Pontmort
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 38 18 51

Entreprise GUITTARD

Travaux publics

M. GUITTARD Patrice
Avenue du Allées
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 97 08 71

Entreprise RUIZ

Maçonnerie

M. RUIZ Rufino
Chemin derrière la grange
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 97 01 67

TAPA

Transport Accompagnement des Personnes en Auvergne

Avenue des Allées
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 97 06 91

Auvergne enrobés

Travaux d'enrobés

M. GERPHAGNON
Route de Randan
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 63 19 19

CREABITAT

Maître d'œuvre - artisan électricien

M. RAULY Sébastien
Avenue des Allées
63200 PESSAT-VILLENEUVE
04 73 38 72 46

CB21

Electricité

M. MOURGUES Thierry
Avenue des Allées
63200 PESSAT-VILLENEUVE
06 77 13 88 72

Emmanuelle RADET

Téléservices administratif, commercial et linguistique

Mme RADET Emmanuelle
La Pause
63200 PESSAT-VILLENEUVE
06 85 90 21 58

Les dernières news :

Deux nouvelles entreprises à Pessat-Villeneuve !

Catherine MANUEL

Infirmière diplômée d'Etat, résidant Avenue des Allées à Pessat Villeneuve, ouvre son cabinet d'infirmière à domicile en janvier 2013.

Disponible pour tous soins à domicile :

- prise de sang,
- pansements
- ou autres soins prescrits.

Coordonnées pour rendez-vous :

Fixe : 04-73-86-19-30

Port : 06-29-92-33-43

Stéphane LUGNIER

Avec 15 ans d'expérience en tant qu'électricien, je peux réaliser des travaux en neuf et rénovation en électricité générale et divers spécificités tel que :

- De l'alarme intrusion
- Réalisation d'éclairage extérieur de qualité
- Installation d'antenne parabolique et hertzienne
- Réseau informatique domestique et tertiaire
- Du chauffage électrique adapté à tous les budgets
- Du contrôle d'accès de type portier audio ou vidéo

Pour plus de renseignements :

Port : 06.73.92.43.01

Mail : stephane.lugnier@orange.fr



VITE DIT

PERSONNEL Recrutement

Depuis le mois d'août 2012, nous comptons un nouvel employé communal : **Eric NOELLET**. Il est embauché en tant qu'agent technique et a pour mission l'entretien des espaces verts et des bâtiments communaux.

CAPTURE Chats

En collaboration avec la SPA, une capture de chats sauvages a été organisée au sein de notre commune le 15 octobre 2012. Cette journée a permis la prise de 5 chats qui ont été recueillis par la SPA.

ÉGLISE Essaim d'abeille

Un essaim d'abeille a été découvert sous le toit du clocher de l'Église. Heureusement, il a été neutralisé grâce à l'intervention des pompiers du SDIS de Riom.

VITESSE DÉPASSÉE -12 points

Du 10 au 19, un relevé de vitesse a été effectué sur la Route Départementale 211 au niveau du passage à niveau dans les deux sens de circulation. 28573 véhicules ont été recensés sur 10 jours, pour 13315 excès de vitesse. 222 véhicules dont 74 poids lourds ont dépassé les 90 km/h. 21 véhicules ont franchi la voie ferrée à plus de 120 km/h en pleine journée

AGENDA ESTIVAL

MAI

**Samedi 18 mai et
Dimanche 19 mai 2013**
à partir de 17H00

Parc du Château
« Tribal 'Roch Festival »

Dimanche 26 mai 2013

Terrain multisport « Les Echards »
Concours de pétanque coorganisé par
l'association Soleil d'automne et le Comité des Fêtes

JUIN

Samedi 1er juin 2013
à 14h00

Terrain multisports « Les Echards »
Concours de pétanque organisé par la
société de chasse

AOÛT / SEPT.

**Samedi 7 et Dimanche
8 septembre 2013**

Parc du Château

« Fête patronale de la Saint Roch »
Plusieurs activités sur 2 jours dont un
concours de pétanque coorganisé par
l'association Soleil d'Automne et le Comité
des Fêtes et une démonstration de Zumba.

JUILLET

Samedi 13 juillet 2013

Parc du Château

11h30 : dépôt de gerbe suivie de la Garden
Party Républicaine
En soirée : repas, suivi d'un bal populaire
et un spectacle pyrotechnique ayant pour
toile de fond le château de Pessat Villeneuve

NOV. / DÉC.

Marché de Noël :
« Le Grand Nord »

investi le Parc du Château

« Noël avec les Pessatois »
Spectacle pour les enfants

Dernière minute

Samedi 18 mai 2013

Parc du Château

Retransmission sur écran géant de la finale
de H Cup en direct de l'Aviva
Stadium de Dublin



Places illimitées

Directeur
de publication :
DUBOIS Gérard

Secrétaire
de rédaction :
GIRODIAS Karine

Commission
communication :
CRISTOFINI Frédéric
FAURE Jean-Michel
MOULIN Christelle
PLANCHE Muriel
VILLATTE Frédéric

Conception graphique :
Paonthère Création
06.64.45.27.93

Impression :
Imprimerie VADOT
04 73 97 17 19

imprimé sur papier PEFC 115g et 200g